

No. résolution  
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance extraordinaire du 18 décembre 2023

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la  
Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 18 décembre 2023, à 19 h  
00, à la salle du conseil, 2450, rue Victoria, Sainte-Julienne, au lieu  
ordinaire des séances et à laquelle sont présents les conseillers  
suivants :

Monsieur Claude Rollin, district 1  
Monsieur Stéphane Breault, district 2  
Monsieur Benoit Ricard, district 3  
Madame Aryane Boyer, district 4  
Monsieur Enock-Robin Turcotte, district 5  
Monsieur Joël Ricard, district 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Pierre  
Charron, maire.

Est présente, madame Nathalie Girard, directrice générale et  
greffière-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation tel  
que stipulé au Règlement n° 873-12 concernant la régie interne des  
séances du conseil municipal et conformément aux dispositions du  
Code municipal.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par le maire pour  
prendre en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget 2024
4. Adoption du plan triennal d'immobilisation 2024-2025-2026
5. Période de questions
6. levée de la séance

23-12X-568

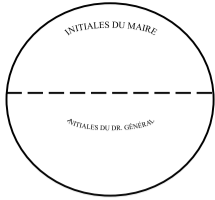
### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard  
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE



No. résolution  
ou annotation

23-12X-569

ADOPTION DU BUDGET 2024

Le maire présente les grandes lignes du budget 2024.

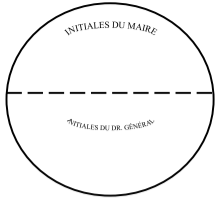
## BUDGET 2024

### REVENUS:

TAXES ET COMPENSATION	15 682 209 \$
TENANT LIEU DE TAXES	362 908 \$
AUTRE RECETTE DE SOURCE LOCALE	305 366 \$
IMPOSITON DE DROIT	1 339 900 \$
AMENDES ET PÉNALITÉS	56 500 \$
INTÉRÊTS	200 000 \$
AUTRES REVENUS	132 853 \$
TRANSFERTS	1 211 298 \$
REVENUS DE PLACEMENT DE PORTEFEUILLE	300 000 \$
<b>TOTAL DES REVENUS:</b>	<b>19 591 034 \$</b>
<b>AFFECTATION EXCÉDENT ACCUMULÉ NON AFFECTÉ</b>	<b>515 000 \$</b>
<b>TOTAL:</b>	<b>20 106 034 \$</b>

### DÉPENSES:

ADMINISTRATION	2 981 993 \$
SERVICE AUX CITOYENS ET COMMUNICATION	428 272 \$
GREFFE	12 283 \$
GESTION DU PERSONNEL	172 458 \$
VOIRIE	2 801 962 \$
ENTRETIEN DE BÂTIMENT	928 157 \$
HORTICULTURE	439 562 \$
PARCS ET ESPACES VERTS	373 570 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	133 064 \$
DÉNEIGEMENT	1 804 727 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	407 702 \$
ÉGOUT	199 836 \$
LOISIRS ET CULTURE	1 099 345 \$
BIBLIOTHÈQUE	419 382 \$
INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE	1 289 994 \$
ORDURES	1 002 465 \$
SERVICE POLICIER	1 531 432 \$
URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	1 118 596 \$
QUOTE-PART MRC	936 291 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT:</b>	<b>18 081 091 \$</b>
REMB. CAPITAL	1 799 183 \$
INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	225 760 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES:</b>	<b>20 106 034 \$</b>



No. résolution  
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance extraordinaire du 18 décembre 2023

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit adopter avant le 31 décembre, le budget pour le prochain exercice financier;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a dûment été publié à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le budget a été élaboré en présence des membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin  
APPUYÉ PAR Madame Aryane Boyer

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil adopte le budget 2024 de la municipalité de Sainte-Julienne démontrant des dépenses totalisant **20 106 034 \$**, le tout tel que présenté et étudié par le conseil.

QU'un document explicatif soit publié dans l'édition de mars 2024 de la Belle Julienne et également sur le site Internet.

ADOPTÉE

23-12X-570

**ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2024-2025-2026**

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 953.1 du Code municipal, le conseil doit adopter avant le 31 décembre de chaque année, un programme d'immobilisation pour les trois prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE l'avis public a été publié conformément à l'article 956 du Code municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard  
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

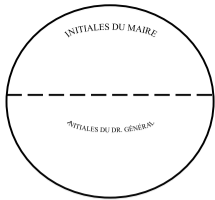
QUE le conseil adopte le plan triennal d'immobilisation pour les années 2024-2025 et 2026 démontrant des investissements totaux prévus de l'ordre de 28 565 114 \$ et dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

QU'un document explicatif soit publié dans l'édition de mars 2024 de la Belle Julienne, ainsi que sur le site Internet.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire ouvre la période de questions et invite les personnes présentes à s'exprimer.



No. résolution  
ou annotation

23-12X-571

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance extraordinaire du 18 décembre 2023

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard  
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Jean-Pierre Charron  
Maire

Madame Nathalie Girard  
Directrice générale et  
greffière-trésorière